

Aimeriez-vous être un leader canadien de la profession de sage-femme ? Cherchez-vous à faire une différence dans la profession de sage-femme ?

APPEL DE CANDIDATURES POUR LES POSTES DU COMITÉ EXÉCUTIF

L'Association canadienne des sages-femmes (ACSF) est heureuse de recevoir vos nominations (et/ou VOTRE candidature) pour le poste **de Président(e) élu(e)**; **Président(e)** qui sera nommée par le conseil d'administration de l'ACSF lors de sa prochaine réunion, le 9 juin 2022.

Le mandat débutera après l'Assemblée Générale Annuelle (AGA) de l'ACSF qui aura lieu en ligne le mercredi 15 juin 2022, à 14h00, heure de l'Est (ET).

Vous trouverez ci-joint une description des rôles, des responsabilités et des mandats ainsi que les formulaires de nomination appropriés.

Ce que signifie cette opportunité

L'ACSF est une organisation en pleine croissance qui se profile de plus en plus comme le porte-parole national et international des sages-femmes canadiennes. Faire partie du comité exécutif de l'ACSF signifie jouer un rôle très important dans l'avancement et la défense de la profession de sage-femme. Vous (ou la personne que vous désignerez) serez directement impliquée dans les discussions, les décisions et les politiques qui façonnent les orientations actuelles et futures de la profession de sage-femme dans tout le pays.

Travailler avec l'ACSF dans un rôle de direction offre une occasion extraordinaire de représenter votre profession au niveau national et international - de promouvoir les principes et les intérêts de la profession de sage-femme, de peser sur les grandes questions relatives aux soins reproductifs et du nouveau-né, et d'influencer les gouvernements, les autres professions de la santé et le public. Un leadership fort et inspirant de l'ACSF est un élément clé de la croissance et du développement de la profession de sage-femme au Canada.

Si vous êtes intéressé(e) par un poste de direction de l'ACSF et que vous pensez avoir les compétences et les capacités pour ce rôle vital - ou si vous connaissez quelqu'un qui les a - veuillez y réfléchir.

C'est un travail passionnant, dynamique et extrêmement utile que d'être membre de l'exécutif de l'ACSF. Nous sommes heureux de recevoir vos nominations!



Appel de candidatures pour le poste de Président(e) Élu(e)

Titre du poste: Président(e) élu(e) ; Président(e) Durée du mandat: Un (1) an plus deux (2) ans

De juin 2022 à juin 2023 - Président(e) élu(e) De juin 2023 à juin 2025 - Président(e)

La Président(e) élu(e) de l'Association canadienne des sages-femmes (ACSF) fait partie du comité exécutif et travaille en étroite collaboration avec la Président(e) de l'ACSF, le conseil d'administration, la directrice générale et l'équipe de l'ACSF pendant un an afin de préparer et d'assurer une transition vers le rôle de président(e). Le mandat de président(e) est de deux ans, non renouvelable.

Objectif du poste

L'Association canadienne des sages-femmes (ACSF) est l'association professionnelle nationale représentant les sages-femmes et la profession de sage-femme au Canada. Le conseil d'administration de l'ACSF se concentre sur des discussions stratégiques de haut niveau et sur l'établissement d'orientations pour atteindre l'objectif ultime de l'ACSF, soit *l'accès équitable à d'excellents services de sages-femmes en matière de sexualité, de reproduction et de nouveau-nés pour tous*. Notre objectif : la défense des intérêts, le renforcement des associations de sages-femmes et la promotion de l'excellence des soins cliniques.

On s'attend à ce que les membres du conseil d'administration aient une bonne compréhension et se tiennent informés des succès et des défis auxquels est confrontée la profession de sage-femme au Canada et du rôle que joue l'ACSF dans le renforcement de la profession de sage-femme à l'échelle mondiale.

Les membres du conseil d'administration de l'ACSF, y compris les membres du comité exécutif, sont les défenseurs de l'ACSF et, à ce titre, ils doivent faire preuve d'un engagement à aborder le travail de l'ACSF dans une optique nationale et stratégique tout en illustrant les valeurs fondamentales de l'ACSF que sont l'équité, l'intégrité, la responsabilité et le respect. Les membres du conseil d'administration s'engagent à veiller à ce que toutes les discussions et décisions soient guidées par les valeurs organisationnelles de l'ACSF et à examiner attentivement les implications pour la profession de sage-femme à l'échelle nationale et, dans certains cas, pour la profession de sage-femme à l'échelle mondiale.

En outre, les membres du conseil d'administration ont une responsabilité fiduciaire et légale envers l'ACSF. Le conseil d'administration est chargé de prendre des décisions prudentes, éclairées et indépendantes qui contribuent aux objectifs stratégiques de l'ACSF. Le conseil d'administration supervise les affaires de l'organisation et s'assure qu'elle dispose de ressources adéquates et bien gérées pour ses opérations.



Responsabilités des rôles de Président(e) élu(e) et Président(e)

Le rôle du président(e) élu(e) est d'apporter un soutien à la président(e) et de se familiariser avec les responsabilités de la présidence et les fonctions de l'ACSF. La président(e) élu(e) remplit les fonctions de la président(e) en cas d'absence ou d'incapacité de cette dernière et assure la présidence jusqu'à la fin du mandat dans le cas où le poste de président(e) deviendrait vacant. À la fin d'un mandat d'un an, la président(e) élu(e) devient automatiquement président(e) de l'ACSF.

La président(e) préside toutes les réunions du conseil d'administration et du comité exécutif, assure la liaison entre le conseil d'administration et la directrice générale pour veiller à ce que les directives et les résolutions du conseil d'administration soient mises en œuvre, agit en tant que principal(e) expert(e) en matière de sages-femmes, devient porte-parole de l'organisation, et exerce les autres pouvoirs et fonctions que le conseil d'administration peut lui assigner de temps à autre.

Responsabilité du rôle de président(e) :

- Présider les réunions du conseil d'administration et du comité exécutif, les assemblées générales annuelles et les réunions intensives du conseil d'administration, et établir l'ordre du jour des réunions en collaboration avec la directrice générale.
- Rendre des comptes régulièrement au conseil d'administration et fournir un rapport annuel complet aux membres de l'ACSF.
- S'assurer que le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités.
- Encourager une culture de questionnement au sein du conseil d'administration et utiliser des techniques de facilitation pour favoriser une participation équitable au dialogue et à la recherche de consensus.
- Favoriser des relations positives, collaboratives et respectueuses avec les membres, les parties prenantes et les organisations partenaires.
- Se faire le champion de l'impact et des valeurs de l'organisation en harmonisant ses valeurs personnelles et son comportement.
- Travailler en étroite collaboration avec la directrice générale pour soutenir la réalisation des priorités stratégiques de l'ACSF.
- Agir en tant que porte-parole des sages-femmes pour les annonces importantes, avec les gouvernements, les autres professions et organisations de santé et les médias.
- Assurer l'interface avec le gouvernement et d'autres groupes d'intervenants importants en collaboration avec la directrice générale.
- Fournir le contexte de la profession de sage-femme aux documents de politique générale ou d'information et s'assurer que la perspective de la profession de sage-femme est reflétée dans les communications externes importantes.
- Suivre les questions et les initiatives d'importance pour la profession de sage-femme à l'échelle nationale et recommander des options et des solutions appropriées.
- Représenter l'ACSF au sein du Conseil de la Confédération internationale des sages-femmes (ICM) en collaboration avec un(e) coprésident(e) du National Aboriginal Council of Midwives (NACM).
- Fournir un soutien et des conseils à la directrice générale sur les questions stratégiques.
- Superviser le processus d'évaluation de la directrice générale.
- Agir à titre de membre d'office dans tous les comités du conseil d'administration.
- Orienter la président(e) élu(e) vers son futur rôle de président(e), en collaboration avec la directrice générale.



Qualifications des membres du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration doivent posséder les compétences et les qualités suivantes :

- Comprendre les rôles des gouvernements (fédéral, provincial/territorial) dans la prestation de services de soins de santé et d'éducation.
- Appuyer la vision de l'ACSF et du NACM en tant qu'organisations autonomes et soutenir les principes du partenariat NACM-ACSF.
- Démontrer un engagement envers les valeurs organisationnelles de l'ACSF et envers notre travail féministe, anti-oppression, anti-racisme et de décolonisation.
- Comprendre l'importance de diversifier le conseil d'administration de l'ACSF afin de représenter au mieux les membres.
- Déterminer et soutenir notre impact, nos valeurs et notre théorie du changement.
- S'assurer que le budget est en adéquation avec l'impact, les valeurs et la théorie du changement de l'ACSF.
- Assurer la supervision des questions financières, juridiques et réglementaires.

Qualifications pour le rôle de président(e)

- Expérience, diplomatie et confiance dans la communication avec les gouvernements, les parties prenantes nationales, les médias et le public.
- Compétence efficace en matière de leadership, d'organisation et de communication.
- Un engagement envers le mandat et les objectifs de l'ACSF et du NACM.
- Expérience dans un rôle similaire ou connexe au sein d'une organisation provinciale/territoriale ou nationale.
- Perspicacité politique et bonne connaissance des questions relatives à la profession de sagefemme et aux soins génésiques à l'échelle nationale.
- Compréhension des questions de politique fédérale, provinciale et territoriale en matière de soins de santé et de leur lien avec la profession de sage-femme au Canada.
- Connaissance des façons dont les oppressions croisées entraînent des inégalités dans les résultats de santé et comment cela se rapporte à la profession de sage-femme au Canada et à l'international.
- Le bilinguisme (anglais/français) est un atout important.

Exigences pour le rôle de président(e)

- Être membre en règle de l'ACSF depuis au moins cinq (5) ans.
- Expérience en tant que directeur(trice) du conseil d'administration de l'ACSF pendant au moins un an ou au moins un mandat complet de deux ans au conseil d'administration d'une association membre.
- Équipé d'un ordinateur, d'un ordinateur portable ou d'une tablette, d'une connexion Internet fiable et d'un téléphone portable.
- Capacité à voyager au niveau national et international selon les besoins.



Engagement de temps et indemnité

Le rôle de la président(e) représente un poste à mi-temps (environ 20 heures par semaine). Les sages-femmes qui exercent doivent réduire leurs heures de travail à mi-temps. Cela peut représenter une réduction de 50% des suivis (p.ex. de 40 à 20 par an) ou une réduction à mi-temps d'un poste d'employé(e).

Pour compenser la réduction des heures de travail dans la pratique clinique, la président(e) se voit offrir une allocation de 60 000\$ par année.

En plus d'assister aux réunions des parties prenantes selon les besoins, la président(e) doit assister aux réunions suivantes par vidéoconférence :

- Réunions hebdomadaires avec la directrice générale (ou selon les besoins)
- Présider environ six (6) réunions du conseil d'administration et six (6) réunions du comité exécutif
- Assister et parfois présider des réunions semestrielles avec les dirigeant(e)s du NACM.
- Assister et parfois présider des réunions deux fois par année avec les dirigeant(e)s des organisations nationales de sages-femmes (Conseil canadien des ordres de sages-femmes, Association canadienne pour la formation en pratique sage-femme, Association canadienne des sages-femmes, Association des étudiants sages-femmes du Canada).

La président(e) doit également assister en personne ou en virtuel aux réunions et conférences suivantes :

- Réunion intensive annuelle de 2 ½ jours du conseil d'administration à l'automne.
- Conférence de l'ACSF (3 jours)
- Assemblée générale annuelle de l'ACSF
- Réunions triennales du conseil et congrès de l'ICM, et autres conférences nationales ou internationales pertinentes.
- Assister à environ deux à quatre réunions annuelles à Ottawa.

Disponibilité

La président(e) peut prendre jusqu'à quatre (4) semaines de congé par an pendant son mandat, en plus des jours fériés nationaux et provinciaux/territoriaux et bénéficier de la fermeture du bureau pendant le temps des fêtes (entre le 24 décembre et le 2 janvier). Le moment des vacances doit être conforme aux exigences opérationnelles et doit être coordonné avec la directrice générale et avec les membres de l'exécutif appropriés pour la couverture (vice-président(e) ou président(e) élu(e)).

Mandat de la Présidente

Le mandat de la président(e) est de deux ans, non renouvelable. Le mandat commence immédiatement après l'assemblée générale annuelle (AGA) de l'ACSF, généralement en juin.



Les propositions doivent arriver par courriel ou la poste au bureau de l'ACSF avant vendredi 3 juin, 2022 – 23h59 (ET)

Courriel: director@canadianmidwives.org

Courrier: 2330 Notre-Dame Ouest, Suite 300, Montréal, QC, H3J 1N4 Pour des renseignements additionnels ou questions, veuillez contacter

l'ACSF au (514) 807-3668.

Formulaire de nominations - Président(e) élu(e)

Mandat: De juin 2022 à juin 2023 - Président(e) élu(e) De juin 2023 à juin 2025 - Président(e)		
Je,	, propose	pour la position de
président(e) élu(e) du conseil d	d'administration pour L'Association	n canadienne des sages-femmes du 15 juin 2022 à
juin 2023.		
Signature de la personne qui p	ropose	Date
Signature de la nominée		Date
	Coordonnées de la Prop	osante
Adresse de la Proposante		
Courriel de la Proposante		
Téléphone de la Proposante		
	Coordonnées de la Nom	inée
Adresse de la Nominée		
Courriel de la Nominée		
Téléphone de la Nominée		

En acceptant d'être proposé(e), le-la candidat(e) reconnaît les tâches et les termes du poste et, si élu(e), s'engage à les exécuter au meilleur de ses capacités.

Note: Les associations membres (provinciales/territoriales ou le NACM) auxquelles appartiennent les membres du comité exécutif de l'ACSF, ne sont pas responsables de tout type de dépenses effectuées durant leurs fonctions exécutives avec l'ACSF. La participation au comité exécutif de l'ACSF est subventionnée par l'ACSF.

Veuillez inclure avec le formulaire de nomination une brève biographie décrivant l'expérience du-de la candidat(e), ses habilités, sa philosophie, le tout accompagné d'une lettre expliquant son intérêt pour le poste.

Note: L'ACSF s'engage à créer un environnement inclusif qui reconnaît le droit de chaque personne à utiliser les pronoms de son choix. Par souci de simplicité, parfois des mots au féminin ont été utilisés dans ce document mais sont destinés à désigner les personnes de tous les genres.